

Vos contacts

Votre interlocuteur EDF

Direction Commerciale Régionale

Par courrier

Direction Commerciale Régionale
TSA 81412
44379 NANTES CEDEX 3

Par internet

e-mail : edfpro@edf.fr
www.edf.fr/entreprises

Par téléphone

Du lundi au vendredi de 8h à 18h

09 70 82 15 73 (service gratuit + prix d'appel)

Urgence

Dépannage électricité Enedis :

09 72 67 50 65 (service gratuit + prix d'appel)

FLX06100384100521-07TPE01

EARL DE PAILLET

ROUTE D AUCH

65230 CASTELNAU MAGNOAC

Facture du 02/03/2026 n° 10246943180



Electricité

Montant Hors TVA 365,45 €

Montant TVA (payée sur les débits) 73,09 €

Facture TTC

438,54 €

Montant total à payer (TTC)

438,54 €

A défaut de paiement à la date prévue, le montant TTC dû sera majoré de pénalités pour retard au taux annuel de 10,15 % et d'une indemnité pour frais de recouvrement par facture de 40,00 €.

Les prochaines étapes

- Prochaine facture vers le 02/04/2026 (sauf résiliation intervenue entre temps)
- Prochain relevé vers le 01/04/2026

Vous avez attesté être éligible aux Tarifs Réglementés de Vente d'électricité (TRVe). Vérifiez que vous remplissez toujours les critères d'éligibilité, précisés au verso de la facture.

Vos informations client

Vos références

Compte de facturation : **2425084341**

Compte commercial : 1-M6MV-38

Informations d'adressage de facture

SIREN : 414773556

Votre contrat

Offre électricité : Tarif Bleu pour clients non résidentiels Option HC 15kVA

Nom du client

EARL DE PAILLET

Lieu de consommation

Référence acheminement : 16541678687166

ROUTE D AUCH

65230 CASTELNAU MAGNOAC

Paiement par Prélèvement automatique

Vous serez prélevé d'un montant de

438,54 €

à partir du :

17/03/2026

sur le compte bancaire : FR XX XXXXX XXXXX 41004071793 XX

Détail de votre facture du 02/03/2026 n° 10246943180

Document à conserver 10 ans

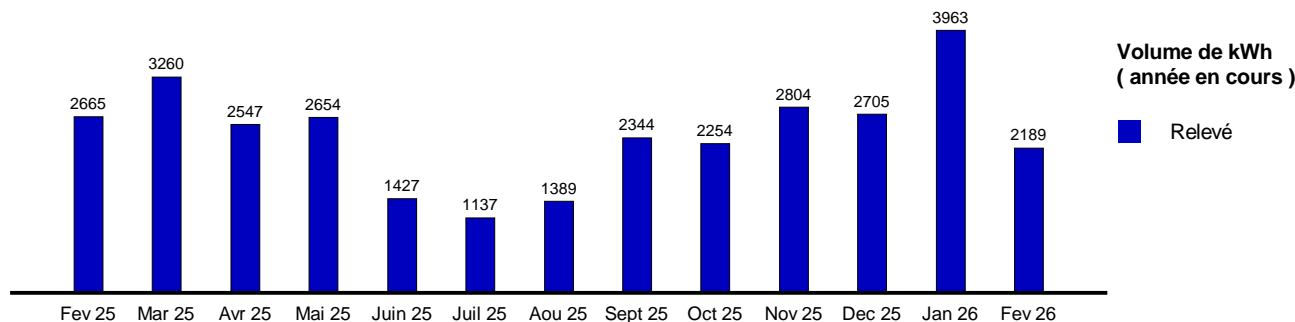
Données contrat

Tarif Bleu pour clients non résidentiels
Option HC 15kVA
Réf. de votre contrat 1-EY31-101
Prix réglementés
Souscrit depuis le 13/10/2011
Venant à échéance le

Données Point de Livraison

ROUTE D AUCH 65230 CASTELNAU MAGNOAC
Réf Acheminement Electricité : 16541678687166

Evolution de la consommation facturée en kWh



Total EDF Electricité *		295,11 € HT	
Abonnement électricité (HT)	Période	Prix unitaire HT	22,14 € Taux de TVA
Abonnement	du 01/03/2026 au 31/03/2026	22,14 €/mois	22,14 € 20,00 %
Consommation (HT)	Période	Conso 2 189 kWh Prix unitaire HT	272,97 € Taux de TVA
Electricité Heures pleines	du 01/02/2026 au 28/02/2026	1 560 kWh 13,510 c€/kWh	210,76 € 20,00 %
Electricité Heures creuses	du 01/02/2026 au 28/02/2026	629 kWh 9,890 c€/kWh	62,21 € 20,00 %

* La part fixe de l'acheminement versé par EDF au gestionnaire de réseau est de 18,74 €, et la part variable est de 132,66 €

Services		0,00 € HT	
E-Services (Espace client, Bilan annuel)		INCLUS	Taux de TVA

Taxes et contributions (identiques pour l'ensemble des fournisseurs)		70,34 € Hors TVA	
Accise sur l'Électricité	Période	Assiette	Prix unitaire HorsTVA
Contribution Tarifaire d'Acheminement	du 01/02/2026 au 01/03/2026	2 189 kWh	3,08500 c€/kWh
		18,74	15,00 %
			2,81 € 20,00 %

Total Hors TVA pour ce site		365,45 € Hors TVA	
TVA (identique pour l'ensemble des fournisseurs)	Assiette	73,09 €	
TVA à 20,00%	365,45 €	73,09 €	
Total TTC pour ce site	438,54 € TTC		

Données de comptage

Identifiant de comptage : 384 Type de compteur : Compteur Linky
Coefficient de lecture : 100
Heures Creuses : 2H04-7H04 12H34-15H34
Acheminement : Tarif BT inf 36kVA Moyenne Utilisation HP/HC lié à deux saisons
Puissance souscrite actuelle (kW ou kVA) : 15,0

Index (relevés / estimés)	index de début	index de fin
Heures pleines	96693 le 01/02/2026	98253 le 01/03/2026
Heures creuses	39926 le 01/02/2026	40555 le 01/03/2026

Détail de votre facture du 02/03/2026 n° 10246943180

Données contrat

Tarif Bleu pour clients non résidentiels Option
HC 15kVA
Réf. de votre contrat 1-EY3I-101
Prix réglementés
Souscrit depuis le 13/10/2011
Venant à échéance le

Données Point de Livraison

ROUTE D AUCH 65230 CASTELNAU MAGNOAC
Réf Acheminement Electricité : 16541678687166

Prix

Aucun escompte n'est accordé pour paiement anticipé

Retrouvez l'ensemble de nos offres, des tarifs et autres informations sur la gestion de votre énergie sur www.edf.fr/entreprises

Par décision des Pouvoirs Publics, les tarifs réglementés de vente d'électricité évoluent au 01/02/2026. Pour en savoir plus, rendez-vous sur www.edf.fr/entreprises ou www.edf.fr/collectivites.

Critères d'éligibilité aux TRVe :

Sont éligibles aux tarifs réglementés de vente d'électricité :

- Les propriétaires uniques et les syndicats de copropriétaires d'un immeuble unique à usage d'habitation
- Les consommateurs finals non domestiques qui emploient moins de 10 personnes et dont le chiffre d'affaires, les recettes ou le total de bilan annuels n'excèdent pas 2 millions d'€. Si vous ne respectez plus ces critères, vous devez souscrire une offre de marché auprès du fournisseur de votre choix.

Résiliation

Vous pouvez résilier votre contrat à tout moment sans préavis.

Réclamations

Vous souhaitez faire une réclamation écrite ? Vous pouvez vous adresser à EDF, qui met à disposition un parcours en deux étapes, pour vous assurer une réponse dans les meilleurs délais. **Etape 1** : vous adressez votre réclamation au Service Clients, dont les coordonnées se trouvent en haut à gauche de votre facture dans la rubrique contact ou directement depuis votre espace Client. **Etape 2** : la réponse apportée par le Service Clients ne vous satisfait pas, vous pouvez alors envoyer votre réclamation à l'attention du Service Réclamation dont l'adresse figure en haut à gauche de votre facture, en précisant la référence de votre réclamation initiale. Vous avez sollicité par écrit le Service Clients, puis le Service Réclamation : si vous restez en désaccord avec la réponse du Service Réclamation, ou en l'absence de réponse à votre réclamation écrite depuis plus de deux mois, vous pouvez dans ce cas solliciter le médiateur du groupe EDF par internet sur <https://mediateur.edf.fr> ou par courrier au : Médiateur du groupe EDF – TSA 50026 – 75804 PARIS CEDEX 8. Indépendamment de ces recours, si, dans un délai de deux mois, votre réclamation écrite auprès d'EDF n'a pas permis de régler le différend, en cas de litige à l'exécution du contrat, vous pouvez saisir le médiateur national de l'énergie dans le respect de son champ de compétence déterminé par les articles L122-1 et suivants du Code de l'énergie sur www.energie-mediateur.fr ou, par écrit, au Médiateur national de l'énergie - Libre Réponse n°59252 - 75443 PARIS CEDEX 9.

Origine 2024 de l'électricité des offres EDF sans option énergie renouvelable : 87,9% nucléaire, 7,2% énergies renouvelables (2% éolien, 3,1% solaire, 1,1% biomasse, 1% hydraulique), 4,3% gaz, 0,2% charbon, 0,4% pétrole

Origine 2024 de l'électricité des offres EDF certifiées 100% d'origine renouvelable (via le mécanisme des garanties d'origine, sans engagement de provenance/filière) :

97,4 % hydraulique : 95,9% France, 1,5% hors France (Allemagne, Croatie, Italie, Norvège)

2,2% éolien : 1,7% France, 0,5% hors France (Belgique, Italie)

0,3% solaire : France

0,1% Biomasse : France

Origine 2024 de l'électricité des offres EDF certifiées 100% d'origine renouvelable France (via le mécanisme des garanties d'origine France) :

80,4% hydraulique, 15,5% éolien, 4,1% solaire

Si votre option énergie renouvelable (sans engagement de provenance/filière ou France) est inférieure à 100%, le mix de votre offre correspond à la pondération des mix concernés ci-dessus en fonction du pourcentage d'énergie renouvelable retenu (ex : pour une option énergie renouvelable de 20% : le mix « énergie renouvelable 100% » s'applique pour 20% de la consommation et le mix sans option énergie renouvelable pour le reste de la consommation).

Origine 2024 de l'ensemble de l'électricité vendue par EDF à ses clients et indicateurs d'impact environnemental sur www.edf.fr

